

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET ANNEXE COMMERCES COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article 107 de la Loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L2313-1 du CGCT prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Ce budget Commerces se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sur ce budget sont de 1 875,80€. Elles correspondent aux charges des bâtiments telles que l'eau, l'électricité, les assurances ainsi que des fournitures de petits équipements nécessaires à l'entretien des bâtiments.

2. RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont de 3720,38€ correspondant aux loyers de la boulangerie.

| | | |
|-----------------------------------|------------------------------------------|-----------------|
| Dépenses | 011 – Charges à caractère général | 1 875,80 € |
| Recettes | 75 – Autres produits de gestion courante | 3 720,38 € |
| Résultat excédentaire 2022 | | 144,58 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES

Le programme d'investissement de ce budget a été limité cette année. Dans le cadre du projet de réhabilitation du bar-restaurant la commune a dû régler une étude de marché et la taxe d'aménagement suite au dépôt du permis de construire.

2. RECETTES

Les recettes, d'un montant de 7 549€ correspondent au versement partiel du Fonds Concours que la communauté de commune Val de Cher Controis attribué à Mareuil pour le projet du bar-restaurant

| | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Dépenses | Op – Bar Restaurant | 3 649,00 € |
| Recettes | Op – Bar Restaurant | 7 549,00 € |
| Résultat déficitaire 2022 | | 3 900,00 € |